



L'essentiel & plus encore

80 000 bénéficiaires des aides de solidarité versées par la MSA depuis le début de la crise

Bobigny, 25 juin 2020

À l'occasion de l'annonce, par le ministère des Solidarités et de la Santé, du versement de l'aide de solidarité aux jeunes précaires, la MSA rappelle que depuis le mois d'avril, 80 000 foyers et jeunes affiliés au régime agricole ont bénéficié d'aides exceptionnelles dans le cadre de la crise du Covid-19.

Ainsi, 10 250 jeunes de moins de 25 ans, non-étudiants et bénéficiaires des aides au logement, reçoivent ce jeudi 25 juin l'aide de solidarité de 200 € par la MSA. Annoncée par le président de la République et le Premier ministre, cette aide est destinée à soutenir les jeunes en difficulté financière.

Cette aide vient compléter le dispositif ayant permis 69 284 familles allocataires de bénéficier de primes.

Pour rappel, le 15 avril dernier,

- les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ont perçu une aide de 150 €, à laquelle s'ajoutait 100 € par enfant à charge.
- les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS ont, quant à elles, perçues une aide de 100€ par enfant à charge.

Lien vers le communiqué du gouvernement :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-l-aide-de-solidarite-face-a-la-crise-est-versee-ce-jeudi-25-juin-a>